



HAL
open science

Licence Arts

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence. Licence Arts. 2011, Université de Picardie Jules Verne - UPJV.
hceres-02027058

HAL Id: hceres-02027058

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027058>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Evaluation des diplômes Licences – Vague B

ACADÉMIE : AMIENS

Établissement : Université de Picardie Jules Verne

Demande n° S3LI120001118

Domaine : Arts, lettres, langues

Mention : Arts

Présentation de la mention

La mention Arts de l'Université de Picardie Jules Verne (UPJV) est la seule de cette nature sur les académies d'Amiens, de Rouen et de Reims. Elle attire donc un nombre important d'étudiants (environ 300 par année) qu'elle prépare à une licence organisée en trois parcours : un parcours Histoire de l'art et Archéologie, un parcours Arts plastiques et un parcours Arts du spectacle. Ce dernier se ramifie en quatre options. Deux d'entre elles sont portées par la seule Université de Picardie (études cinématographiques et études théâtrales) ; les deux autres (arts de la marionnette et arts du cirque) sont dispensées, par convention, par deux établissements externes dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication, respectivement l'ENSAM (École nationale supérieure des arts de la marionnette) à Charleville-Mézières et le CNAC (Centre national des arts du cirque) à Châlons-en-Champagne. L'ouverture de ces deux dernières options répond à une prescription du décret du 27 novembre 2007 du Ministère de la Culture portant sur la création des DNSP (Diplômes nationaux supérieurs professionnels) et obligeant les établissements les délivrant à passer une convention avec une université pour conférer aux étudiants, qui en seraient titulaires, le grade de licence. Il faut saluer la rapidité avec laquelle l'UPJV a su mettre en place ce partenariat de manière interrégionale et l'intégrer à un conventionnement plus large intégrant entre autres l'ESAD (École supérieure des arts décoratifs) d'Amiens avec laquelle est envisagée l'ouverture d'un master professionnel sur les arts numériques en 2012. La mention Arts de l'UPJV a su constituer un réseau fort, solide et cohérent d'établissements de formation supérieure qui enrichissent notablement son offre de formation.

Indicateurs

Hors options « Arts du Cirque » et « Arts de la Marionnette »

Nombre d'inscrits en L1	318
Nombre d'inscrits en L2	122
Nombre d'inscrits en L3	78
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	68,27 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	NR
% d'insertion professionnelle	NR

En 2009-2010

Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Les trois parcours de la licence Arts de l'UPJV reposent sur l'acquisition de connaissances théoriques, de compétences pratiques (pour les parcours Arts du spectacle et Arts plastiques uniquement) et d'outils méthodologiques (langues et travail en bibliothèque). Si la présence de cours transversaux, traitant de diverses questions fondamentales des arts et de leur histoire en UE1, permet de donner une identité à la mention tout en facilitant les réorientations pour les étudiants, on regrettera peut-être que l'accent ne soit pas assez mis sur les compétences dites « transversales », c'est-à-dire l'apprentissage de la prise de parole en public, l'élaboration d'un argumentaire, les qualités rédactionnelles etc., autrement dit celles qui donnent à l'étudiant des outils méthodologiques de base pouvant être réinvestis dans de nombreuses situations professionnelles. En revanche, les connaissances disciplinaires sont très approfondies dans chaque parcours, si bien que l'étudiant titulaire de cette licence peut faire état d'une vraie maîtrise générale de la discipline qu'il a choisie et ne devrait pas éprouver de difficultés à suivre une formation de master, quelle qu'elle soit.

On notera également que cette licence est encadrée par une équipe pédagogique importante, associant tant des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) que des professionnels de l'art et du spectacle (professeurs associés ou chargés d'enseignement). Cette présence est bien entendu encore renforcée dans les options arts de la marionnette et arts du cirque. Ceci est garant d'une évolutivité des contenus d'enseignement et d'une meilleure insertion professionnelle (on déplorera toutefois ici l'absence de suivi des étudiants par l'Université qui ne fournit aucun chiffre concernant le devenir de ses étudiants). Sur ce dernier point, la politique de stages devrait être plus volontaire et obliger les étudiants à suivre systématiquement un stage au cours de leur parcours de licence. Certaines UE le requièrent, d'autres non. Ceci ne vaut toutefois pas pour les arts de la marionnette et les arts du cirque qui, avec 15 à 20 étudiants par promotion, peuvent proposer de très nombreux stages aux étudiants.

Enfin, la mobilité internationale des étudiants comme des enseignants est rendue possible par de nombreuses conventions passées avec des établissements d'enseignement supérieur situés un peu partout dans le monde. Il est peut-être regrettable que les étudiants n'en profitent pas assez ou que l'UPJV ne les encourage pas suffisamment à partir à l'étranger.

- Points forts :

- Une licence intégrée à un réseau fort et cohérent d'établissements d'enseignement supérieur partenaires.
- Une équipe pédagogique mêlant enseignants-chercheurs et professionnels.
- Des parcours qui donnent de vraies connaissances disciplinaires approfondies.
- Une UE transversale sur différents aspects des arts et de leur histoire qui fédère la mention et facilite les réorientations.
- Un bon accompagnement des étudiants dans l'élaboration du projet professionnel.
- De bons dispositifs de valorisation, aidés par de solides relations avec le milieu professionnel.

- Points faibles :

- L'absence totale de modules développant les compétences dites « transversales », ni même de modalités de contrôle continu qui permettrait de les vérifier.
- L'absence de dispositifs de suivi des étudiants et d'évaluation de la formation.

Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A



Recommandations pour l'établissement

Il serait souhaitable de mettre en place un observatoire de suivi de la population étudiante et d'évaluation des formations, car cela permettrait un meilleur pilotage des formations en général. De même, la place des stages et l'évaluation des compétences transversales doivent être renforcées pour garantir aux étudiants de meilleures chances d'insertion professionnelle.